



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 53941

Texte de la question

M. Patrick Vignal appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des cavaliers évoluant dans le domaine du spectacle équestre. En effet, ces cavaliers qui sont de véritables artistes professionnels et qui se produisent sur différentes pistes dans le monde ont pour certains un statut relevant du secteur agricole, et pour d'autres du secteur sportif. Ainsi il aimerait connaître les intentions du Gouvernement afin de savoir si les cavaliers du monde du spectacle se verront dotés d'un statut spécifique permettant de reconnaître le côté artistique de leur discipline.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient l'art équestre dans le cadre de sa politique en faveur des arts du cirque, et plus largement du spectacle vivant. Sont ainsi aidés le Cirque national Alexis Gruss et l'Académie d'art équestre de Versailles, dirigée par Bartabas. On peut également mentionner le Théâtre du Centaure, compagnie de cirque contemporain installée à Marseille, utilisant l'art équestre, ainsi que plusieurs autres troupes de cirque faisant appel à ces disciplines, dans le cadre de leurs spectacles. La filière équestre est par ailleurs présente, en tant que profession, dans plusieurs autres domaines tels que les manifestations et les compétitions sportives ou les pratiques de loisirs, sans oublier l'ensemble des activités et des missions développées par les Haras nationaux. Si ces domaines ne relèvent pas des champs d'intervention du ministère de la culture et de la communication, il est essentiel que des relations partenariales puissent être nouées entre les différents acteurs composant ce secteur, à leur initiative.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53941

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3379

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4525